

Introduction à la gestion

Analyser les capacités stratégiques des entreprises

Ce cours vous est proposé par Denis Chabault, Maître de Conférences HDR – enseignant chercheur en Sciences de Gestion au sein de l'Université Paris Saclay et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

Attention : ceci est la version corrigée du quiz.

1. **L'analyse de la chaîne de valeur permet de :**
 - a. D'identifier les activités valorisées par les clients
 - b. D'améliorer sa communication externe
 - c. Faciliter le processus d'apprentissage

2. **La gestion des ressources humaines est :**
 - a. Une compétence clé
 - b. Une fonction opérationnelle
 - c. Un service important
 - d. Une fonction support

3. **Une ressource est un actif stratégique.**
 - a. Vrai
 - b. Faux

4. VRIN signifie :

- a. Valorisable, Rare, Inimitable, Non subordonné
- b. Valorisable, Robuste, Inimitable, Non transférable
- c. Valorisable, Rare, Inimitable, Non substituable
- d. Valorisable, Robuste, Inimitable, Non Tangible

5. Une usine de production est un « ressource nécessaire ».

- a. Vrai
- b. Faux

6. L'analyse des ressources et compétences permet de :

- a. S'interroger sur la robustesse d'un avantage concurrentiel
- b. D'identifier les opportunités stratégiques
- c. D'améliorer sa communication externe
- d. Faciliter la coordination de la chaîne de valeur

Références

Comment citer ce cours ?

Introduction à la gestion, Denis Chabault, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.